

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE DATÉ DU 10 FÉVRIER 2003

Un exemplaire du présent prospectus simplifié provisoire a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières des provinces d'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, d'Ontario et de Québec; toutefois, ce document n'est pas encore dans sa forme définitive aux fins de la vente de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être vendus avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Les titres offerts aux termes du présent prospectus simplifié n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée, ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique ni à des personnes américaines, sauf aux termes de la convention de prise ferme dans le cadre d'opérations dispensées des obligations d'inscription prévues par la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933 et les lois sur les valeurs mobilières d'un État. Le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres offerts aux présentes aux États-Unis d'Amérique. Voir « Mode de placement ».

Nouvelle émission

Le • 2003



CANADIAN SUPERIOR
ENERGY INC.

Canadian Superior Energy Inc.

20 000 000 \$

12 500 000 actions ordinaires

Prix : 1,60 \$ l'action ordinaire

Le présent prospectus simplifié autorise le placement de 12 500 000 actions ordinaires ainsi que des actions ordinaires émises aux termes de l'option des preneurs fermes (au sens défini ci-après) (collectivement, les « actions offertes ») de Canadian Superior Energy Inc. (« Canadian Superior » ou la « société ») au prix de 1,60 \$ par action offerte. Le prix d'offre des actions offertes a été établi par voie de négociation entre la société et les preneurs fermes (au sens défini ci-après). Les actions ordinaires en circulation de la société (les « actions ordinaires ») sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto à des fins de négociation sous le symbole « SNG » et à la cote de l'American Stock Exchange sous le symbole « SNG ». Le 7 février 2003, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto était de 1,63 \$ et il était de 1,05 \$ US à l'American Stock Exchange.

	Prix d'offre	Rémunération des preneurs fermes⁽¹⁾	Produit net revenant à la société⁽²⁾
Par action offerte	1,60 \$	0,096 \$	1,504 \$
Total	20 000 000 \$	1 200 000 \$	18 800 000 \$

Nota :

- 1) La rémunération des preneurs fermes représente 6 % du prix d'offre.
- 2) Avant déduction des frais du présent placement, évalués à 350 000 \$, lesquels, ainsi que la rémunération des preneurs fermes, seront acquittés par la société. Voir « Mode de placement ».
- 3) La société a octroyé aux preneurs fermes une option (l'« option des preneurs fermes ») qu'ils peuvent lever au plus tard à 16 h 30 (heure de Calgary) le 20 février 2003 ou à tout autre moment dont la société peut convenir à son gré pour souscrire jusqu'à 9 375 000 actions ordinaires supplémentaires (les « actions sous option ») au prix d'offre. La société a convenu de verser aux preneurs fermes une rémunération de 0,096 \$ par action sous option vendue. Si les preneurs fermes lèvent intégralement l'option des preneurs fermes, le prix d'offre, la rémunération des preneurs fermes et le produit revenant à la société totaliseront respectivement 35 000 000 \$, 2 100 000 \$ et 32 900 000 \$.
- 4) La société a convenu d'émettre aux preneurs fermes des bons de souscription pouvant être exercés au cours de la période de 90 jours suivant la date de clôture du présent placement leur permettant d'acquérir un nombre d'actions ordinaires correspondant à 6 % du nombre d'actions sous option vendues dans le cadre du présent placement au prix de 2,00 \$ l'action ordinaire.
- 5) Le placement des actions visées par l'option des preneurs fermes, des bons de souscription des preneurs fermes et de toutes les actions ordinaires pouvant être ainsi émises est visé par le présent prospectus.
- 6) La direction de la société a convenu de souscrire au moins 1 000 000 \$ d'actions offertes.

Octagon Capital Corporation, Maison Placements Canada Inc., Jennings Capital Inc. et Wolverton Securities Ltd. (collectivement, les « preneurs fermes ») offrent conditionnellement les actions offertes, sous les réserves d'usage concernant leur vente préalable, leur émission par la société et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions énoncées dans la convention de prise ferme dont il est fait mention à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions par McCarthy Tétrault s.r.l. pour le compte de la société et par Borden Ladner Gervais s.r.l. pour le compte des preneurs fermes. Les souscriptions seront reçues sous réserve du droit de les refuser ou de les répartir en totalité ou en partie et du droit de clore les registres de souscription à tout moment sans préavis. La clôture du présent placement devrait intervenir le ou vers le 25 février 2003, mais peut survenir à toute autre date dont la société et les preneurs fermes peuvent convenir. Les preneurs fermes peuvent attribuer les actions offertes aux termes du présent prospectus en excédent de l'émission ou effectuer des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions offertes à un niveau supérieur au cours qui serait formé sur un marché libre. Ces opérations peuvent être commencées ou interrompues à tout moment. Voir « Mode de placement ».

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	2
INFORMATION PROSPECTIVE	4
ABRÉVIATIONS	4
CONVERSION	4
LA SOCIÉTÉ	5
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	5
ACQUISITION PROBABLE IMPORTANTE	5
DESCRIPTION DES TITRES	11
STRUCTURE DU CAPITAL	12
EMPLOI DU PRODUIT	13
MODE DE PLACEMENT	13
FACTEURS DE RISQUE	14
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	18
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	18
TABLEAU DES PRODUITS, DES REDEVANCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION	A-1
ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA	B-1
ATTESTATION DE CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.	A-1
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES	A-2

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

L'information intégrée par renvoi au présent prospectus simplifié provient de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi au présent prospectus sur demande adressée au secrétaire de Canadian Superior au 400 – 3rd Avenue S.W., bureau 3300, Calgary (Alberta) T2P 4H2 (téléphone : (403) 294-1411). Si le placement est fait au Québec, le présent prospectus simplifié contient une information conçue pour être complétée par la consultation du dossier d'information. On peut se procurer sans frais un exemplaire du dossier d'information auprès du secrétaire de Canadian Superior à l'adresse et au numéro de téléphone susmentionnés.

Les documents suivants déposés auprès des diverses commissions des valeurs mobilières ou autorités de réglementation en valeurs mobilières de chacune des provinces du Canada sont expressément intégrés aux présentes par renvoi et font partie intégrante du présent prospectus simplifié :

- a) les états financiers annuels comparatifs et le rapport des vérificateurs pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000 contenus dans le rapport annuel 2001 de la société;
- b) l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000 figurant dans le rapport annuel 2001 de la société, dans sa version complétée par l'analyse par la direction contenue aux pages 21 et 22 de la notice annuelle (au sens défini ci-après);
- c) la notice annuelle initiale révisée de la société datée du 26 avril 2002 (la « notice annuelle »);
- d) les états financiers intermédiaire comparatifs non vérifiés de la société pour les neuf mois terminés les 30 septembre 2002 et 2001 contenus dans le troisième rapport trimestriel 2002 de la société;
- e) l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2002 contenue aux pages 1 à 3 du troisième rapport trimestriel 2002 de la société;
- f) la circulaire d'information de la direction datée du 17 janvier 2003 préparée relativement à une assemblée extraordinaire des actionnaires de la société qui doit avoir lieu le 19 février 2003 (à l'exception des rubriques intitulées « Comité de rémunération », « Rapport sur la rémunération de la direction » et « Graphique du rendement », qui sont réputées ne pas être intégrées par renvoi au présent prospectus;

- g) l'avis de changement important daté du 22 janvier 2003 relativement à une convention visant l'acquisition de certains biens pétroliers et gaziers, d'installations de production, d'usines à gaz et de terrains non mis en valeur, prenant effet le 1^{er} octobre 2002, moyennant une contrepartie estimative de 59,0 millions de dollars, déduction faite des rajustements du prix d'achat.

Les documents semblables aux documents susmentionnés (sauf les avis de changement important confidentiels) déposés par la société auprès des commissions des valeurs mobilières ou autorités analogues de chacune des provinces du Canada après la date du présent prospectus mais avant la fin du présent placement sont réputés être intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié.

Toute information énoncée dans le présent prospectus ou dans un document intégré ou réputé être intégré aux présentes par renvoi est réputée être modifiée ou remplacée aux fins du présent prospectus dans la mesure où une information énoncée aux présentes ou dans tout autre document déposé ultérieurement qui est aussi intégré ou réputé être intégré aux présentes par renvoi la modifie ou la remplace. Toute information qui modifie ou qui remplace n'a pas à indiquer qu'elle modifie ou remplace une information préalable ni à inclure toute autre information mentionnée dans le document qu'elle modifie ou qu'elle remplace. La formulation d'une telle information qui modifie ou qui remplace n'est pas réputée être une admission à toute fin selon laquelle l'information modifiée ou remplacée, lorsqu'elle a été donnée, constituait une information fausse ou trompeuse, une information inexacte sur un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une information ne soit pas fausse ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été donnée. Toute information ainsi modifiée ou remplacée n'est pas réputée faire partie du présent prospectus simplifié, sauf pour le texte qui la modifie ou la remplace.

Les actions offertes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « loi de 1933 ») et ne peuvent être offertes, vendues ni livrées aux États-Unis ni à des personnes américaines (au sens attribué à l'expression *U.S. persons* dans le Regulation S pris en vertu de la loi de 1933) ni pour le compte ou à l'avantage de personnes américaines, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des obligations d'inscription prévues par la loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières d'un État. Voir « Mode de placement ».

INFORMATION PROSPECTIVE

La société tient à préciser que certaines informations dans le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi, notamment les estimations des réserves, les estimations de la production future de même que d'autres informations portant sur des faits ou des résultats futurs prévus sont de nature prospective. En général, on peut reconnaître la nature prospective d'une information à l'emploi de termes comme « s'efforcer de », « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre » et « viser » et à l'emploi d'énoncés à l'effet qu'un fait ou un résultat « peut », « devrait », « pourrait » ou « aurait dû » survenir ou être atteint et d'autres expressions similaires. L'information prospective que contiennent le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi suppose un certain nombre de risques et d'incertitudes. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats que prévoit ou suggère cette information prospective. Un certain nombre de ces risques et incertitudes sont soulevés à la rubrique « Facteurs de risque » et dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation intégrée aux présentes par renvoi. De l'information supplémentaire relative ces facteurs et à d'autres facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats diffèrent sensiblement peut être considérée comme une partie de l'information prospective donnée. L'information prospective est donnée entièrement sous réserve des facteurs importants présentés à la rubrique « Facteurs de risque » et de ceux qui peuvent être présentés comme faisant partie de l'information prospective donnée.

ABRÉVIATIONS

Pétrole et liquides de gaz naturel		Gaz naturel	
b	barils	mpc	millier de pieds cubes
mb	millier de barils	mmpc	million de pieds cubes
mpce	milliard de pieds cubes d'équivalent	gpc	milliard de pieds cubes
bepj	barils d'équivalent pétrole par jour	mpcj	millier de pieds cubes par jour
Bpj	barils de pétrole par jour	mmpej	million de pieds cubes par jour
mmb	million de barils	m ³	mètre cube
API	American Petroleum Institute	mmbtu	million d'unités thermiques britanniques (BTU)
mbprs	milliers de barils de pétrole en réservoir de stockage (volume de pétrole à 60° F et 14,65 psi absolu)	gigajoule	milliard de joules
		bpc	billion de pieds cubes
		mmpcs	million de pieds cubes standards

Autres :

bep Baril d'équivalent pétrole de gaz naturel et de pétrole brut à raison d'un baril de pétrole brut pour 6 mpc de gaz naturel (ce facteur de conversion n'est pas fondé sur la valeur énergétique ou les prix en vigueur).

\$ ou \$ CA désigne des dollars canadiens et \$ US désigne des dollars américains.

CONVERSION

Le tableau ci-dessous indique certains facteurs de conversion courants entre les unités de mesure anglo-saxonnes et le système international d'unités (ou unités métriques).

Conversion des	en	multiplier par
mpc	mètres cubes	28,174
mètres cubes	pieds cubes	35,494
barils	mètres cubes	0,159
mètres cubes	barils de pétrole	6,290
pieds	mètres	0,305
mètres	pieds	3,281
milles	kilomètres	1,609
kilomètres	milles	0,621
acres	hectares	0,405
hectares	acres	2,471
gigajoules	mmbtu	0,950

LA SOCIÉTÉ

Le siège social de la société est situé au 400 – 3rd Avenue S.W., bureau 3300, Calgary (Alberta) T2P 4H2, et son principal établissement est au 421 – 7th Avenue S.W., bureau 3300, Calgary (Alberta) T2P 4K9. La société possède également sur la côte est un bureau situé au 1959 Upper Water Street, bureau 704, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2.

Liens intersociétés

La société ne possède aucune filiale qui représente plus de 10 %, et l'ensemble de ses filiales ne représentent pas plus de 20 %, du total de l'actif consolidé et du total du bénéfice consolidé de la société en date des présentes.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Canadian Superior est une société d'exploration et de production pétrolière et gazière dont les principales activités sont la prospection et la production de pétrole brut et de gaz naturel dans l'Ouest canadien et dans la zone extracôtière de la Nouvelle-Écosse.

Faits nouveaux

Le 22 janvier 2003, Canadian Superior a annoncé que l'Office Canada - Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers avait terminé son examen et accordé son autorisation environnementale à l'égard de l'« Environmental Assessment for Exploration Drilling in License EL 2409 » de la société. La société a aussi annoncé que les préparatifs pour le forage du bloc « Mariner » (EL 2409) étaient en cours et que les travaux de forage devaient débiter à la fin de mai 2003.

Le 13 janvier 2003, Canadian Superior a annoncé la conclusion d'une entente avec la division canadienne d'El Paso Corporation visant l'acquisition des biens pétroliers et gaziers, des installations de production, des usines à gaz et des terrains non mis en valeur d'El Paso dans la région de Drumheller, cette entente prenant effet le 1^{er} octobre 2002, moyennant une contrepartie de 59,0 millions de dollars, après déduction des rajustements au prix d'achat. Voir « Acquisition probable importante ».

Le 18 novembre 2002, Canadian Superior a annoncé qu'elle avait réalisé l'acquisition dans le nord-ouest de l'Alberta de 22 sections contiguës en amont-pendage du champ de gaz principal Ladyfern. Dans une annonce ultérieure faite le 20 janvier 2003, la société a indiqué qu'elle avait démarré le forage d'un premier puits dans le cadre d'un programme prévoyant le forage de quatre puits à Ladyfern.

ACQUISITION PROBABLE IMPORTANTE

Le 13 janvier 2003, Canadian Superior a annoncé la conclusion d'une entente avec El Paso Velvet Exploration Partnership, division canadienne d'El Paso Corporation (collectivement, « El Paso ») visant l'acquisition des biens pétroliers et gaziers, des installations de production, des usines à gaz et des terrains non mis en valeur d'El Paso dans la région de Drumheller (les « propriétés El Paso ») qui se trouvent dans le centre de l'Alberta, l'acquisition prenant effet le 1^{er} octobre 2002, moyennant un prix d'achat de quelque 59,0 millions de dollars, après déduction des rajustements au prix d'achat. L'opération devrait se conclure vers le 28 février 2003, mais au plus tard le 1^{er} mai 2003. La conclusion de l'opération est assujettie au respect de certaines conditions avant la clôture, notamment à l'obtention des renoncations, décisions ou approbations requises en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada). De plus, l'entente peut être résiliée par les parties dans certaines circonstances, notamment si l'opération n'est pas conclue avant le 1^{er} mai 2003. El Paso travaille avec Canadian Superior dans le cadre de ses activités d'exploration sur la côte est.

L'acquisition proposée inclut une production d'environ 2 800 bepj de gaz non corrosif et de pétrole brut léger provenant de l'exploitation par la société et de participations directes élevées dans 170 000 acres bruts de terrain (106 693 acres nets). L'acquisition proposée englobe également de grandes quantités de données sismiques et des éléments d'infrastructures clés qui prennent la forme de participations dans trois usines à gaz, trois installations pétrolières, 20 installations de production et 130 km de pipelines exploités par la société. La production se compose d'environ 75 % de gaz naturel et de 25 % de pétrole léger non corrosif. Quelque 40 emplacements de forage à participation directe élevée ont été identifiés pour des travaux de forage en 2003. Voir « Acquisition probable

importante – Puits de pétrole et de gaz », « Terrains non mis en valeur », « Production antérieure », « Réserves de pétrole et de gaz », « Volumes de production réels » et « Volumes de production estimatifs ».

La direction de la société prévoit que le prix d'achat sera réglé par un paiement en espèces, et environ 26 millions de dollars de ce montant devraient être empruntés par la société auprès d'une ou de plusieurs banques, la différence devant être obtenue de l'émission de titres de participation, notamment dans le cadre du présent placement, et d'autres titres de la société. La société a remis un dépôt de 5 millions de dollars à El Paso, lequel a été tiré de son prêt de production renouvelable, lequel est remboursable à moins que l'acquisition ne soit pas conclue en raison d'un manquement de la société. La conclusion du présent placement n'est pas conditionnelle à la clôture de l'acquisition des propriétés El Paso. Voir « Facteurs de risque - Acquisition des propriétés El Paso ».

Le tableau des produits, redevances et charges d'exploitation des propriétés El Paso pour les trois exercices terminés les 31 décembre 1999, 2000 et 2001 ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l. Voir « Tableau des produits, redevances et charges d'exploitation ». Ce tableau est résumé ci-dessous et inclut les données non vérifiées relatives aux produits, aux redevances et aux charges d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2002 :

Tableau des produits, redevances et charges d'exploitation des propriétés El Paso

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2002 (non vérifiés) (en milliers de dollars)	Exercices terminés le 31 décembre		
		1999	2000	2001
		(en milliers de dollars)		
Ventes de pétrole et de gaz	16 734	9 067	25 935	33 415
Redevances	3 327	1 836	5 735	7 913
Charges d'exploitation	3 516	2 032	3 463	4 261
Surplus des produits sur les charges d'exploitation	9 891	5 199	16 737	21 241

Puits de pétrole et de gaz

Le tableau qui suit fait état du nombre et du statut des puits qui font partie des propriétés El Paso dans lesquels la société prévoit acquérir une participation directe ou un droit de redevance en date des présentes, qui sont productifs ou qu'El Paso considère comme étant capables de produire.

Productifs				Fermés ⁽¹⁾			
Pétrole		Gaz		Pétrole		Gaz	
Bruts ⁽²⁾	Nets ⁽³⁾	Bruts ⁽²⁾	Nets ⁽³⁾	Bruts ⁽²⁾	Nets ⁽³⁾	Bruts ⁽²⁾	Nets ⁽³⁾
66,0	44,4	134,0	63,8	33,0	21,0	28,0	12,5

Nota :

- 1) On entend par « puits fermés » les puits qui ont découvert et sont capables de produire du pétrole brut ou du gaz naturel mais qui ne sont pas productifs en raison du manque d'installations de transport, de marchés ou pour d'autres raisons.
- 2) On entend par « puits bruts » le nombre total de puits dans lesquels la société détient une participation.
- 3) On entend par « puits nets » le total des nombres obtenus en multipliant chaque puits brut par le pourcentage de participation directe de la société s'y rattachant.

Terrains non mis en valeur

Le tableau qui suit présente les terrains non mis en valeur qui font partie des propriétés El Paso en date des présentes.

Acres bruts⁽¹⁾	Acres nets⁽²⁾	Participation directe moyenne
80 000	64 000	80 %

Nota :

- 1) On entend par « bruts » le nombre total d'acres dans lesquels la société a ou peut gagner une participation.
- 2) On entend par « nets » le nombre total d'acres dans lesquels la société a ou peut gagner une participation, multiplié par le pourcentage de participation directe s'y rattachant détenu ou qui sera détenu en propriété par la société.

Production antérieure

Le tableau qui suit indique le volume de production quotidienne moyenne des propriétés El Paso (avant déduction des redevances payables à des tiers), les prix des produits et les dépenses engagées à chacun des sept derniers trimestres et des périodes terminées aux dates indiquées. Les rentrées nettes de fonds annuelles moyennes reçues par catégorie de produit sont également indiquées.

	2002				2001				
	Trimestre terminé le				Trimestre terminé le				
	30 sept.	30 juin	31 mars	Total en 2002	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	Total en 2001
				(pour la période de neuf mois)					
Volume de production quotidienne moyenne									
Pétrole et LGN (bpj)	810	853	935	86,5	951	1 071	1 002	653	921
Gaz naturel (mpcj)	8 956	8 778	8 821	8 852	10 018	12 147	12 833	10 064	11 266
Total en bpj (6 :1)	2 303	2 316	2 405	2 340	2 619	3 096	3 141	2 330	2 799
Montants par unité									
Prix réalisé									
Pétrole et LGN/b	38,07	34,93	27,79	33,38	22,56	33,19	34,79	35,43	31,24
Gaz naturel/mpc	3,31	4,19	3,49	3,66	3,36	3,29	6,38	9,60	5,57
Part de redevances/du gouvernement (\$)									
Pétrole et LGN/b	6,23	5,74	4,67	5,51	4,52	6,02	6,95	6,41	5,95
Gaz naturel/mpc	0,83	0,96	0,73	0,84	0,73	0,94	1,66	2,48	1,44
Coût d'exploitation (\$)									
Pétrole et LGN/b	5,10	6,16	5,26	5,50	4,62	4,73	3,02	4,48	4,17
Gaz naturel/mpc	0,85	1,03	0,88	0,92	0,77	0,79	0,50	0,75	0,70
Rentrées de fonds nettes (\$)									
Pétrole et LGN/b	26,74	23,03	17,86	22,37	13,42	22,24	24,82	24,54	21,12
Gaz naturel/mpc	1,63	2,20	1,88	1,90	1,86	1,56	4,22	6,37	3,43

Réserves de pétrole et de gaz

Gilbert Laustsen Jung Associates Ltd. (« GLJ »), ingénieur pétrolier indépendant de Calgary (Alberta), a préparé un rapport daté du 20 janvier 2003 qui évalue, en date du 1^{er} octobre 2002, les réserves des propriétés

El Paso et les rentrées nettes de fonds cumulatives estimées provenant de ces réserves, avant impôt, en se fondant sur des hypothèses de hausse des prix et des coûts et de prix et coûts constants (le « rapport GLJ »).

L'évaluation des réserves des propriétés El Paso et les rentrées nettes de fonds cumulatives estimées devant provenir de celles-ci en se fondant sur des hypothèses de hausse des prix et des coûts et de prix et de coûts constants sont résumées dans les tableaux ci-après. **Le rapport GLJ présente les rentrées de fonds cumulatives estimées des propriétés El Paso avant provision pour frais indirects avant impôt. Il ne faudrait pas présumer que les rentrées de fonds cumulatives actualisées présentées ci-après sont représentatives de la juste valeur marchande des réserves. Les volumes des réserves et les valeurs actuelles des réserves probables ont été réduits de 50 % par GLJ afin de tenir compte du risque lié à la récupération de ces réserves.**

Les hypothèses et restrictions relatives aux coûts, au prix de la production future et à d'autres questions sont résumées dans les notes afférentes aux tableaux qui suivent.

Réserves et rentrées nettes de fonds cumulatives des propriétés El Paso
Valeurs fondées sur des hypothèses de hausse des prix et des coûts
Résumé des réserves et du rendement économique
le 1^{er} octobre 2002

Description							Selon la participation estimative			
							Rentrées nettes de fonds cumulatives			
							(avant impôt)			
							en milliers de dollars			
	Pétrole mbprs		Réserves Gaz commercialisable mmpcs		LGN mb		Non actualisées	Actualisées à :		
	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes		10 %/an	15 %/an	20 %/an
Prouvées										
• Productrices	1 083	975	15 576	12 160	192	131	59 657	44 701	40 257	36 839
• Non productrices	75	69	1 334	1 054	21	14	4 529	2 993	2 525	2 168
Prouvées totales	1 157	1 043	16 910	13 214	212	144	64 186	47 694	42 782	39 006
Probables	1 939	1 668	4 275	3 367	62	42	32 681	12 170	8 215	5 750
Prouvées plus probables totales	3 096	2 711	21 185	16 581	274	186	96 867	59 864	50 997	44 756
Moins 50 % des réserves probables	969	834	2 138	1 683	31	27	16 340	6 085	4 108	2 875
Prouvées plus 50 % des réserves probables	2 127	1 877	19 047	14 898	243	165	80 527	53 779	46 889	41 881

Réserves et rentrées nettes de fonds des propriétés El Paso
Valeurs fondées sur des hypothèses de prix et de coût constants
Résumé des réserves et du rendement économique
le 1^{er} octobre 2002

Description							Selon la participation estimative			
							Rentrées nettes de fonds cumulatives			
							(avant impôt)			
							en milliers de dollars			
	Pétrole mbprs		Réserves Gaz commercialisable mmpcs		LGN mb		Non actualisées	Actualisées à :		
	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes	Brutes	Nettes		10 %/an	15 %/an	20 %/an
Prouvées										
• Productrices	1 134	1 020	15 814	12 353	196	133	72 976	52 463	46 580	42 125
• Non productrices	82	76	1 349	1 064	21	14	5 843	3 724	3 111	2 653
Prouvées totales	1 216	1 096	17 163	13 417	217	147	78 819	56 187	49 691	44 778
Probables	2 007	1 711	4 322	3 418	62	42	44 269	15 908	10 825	7 699
Prouvées plus probables totales	3 223	2 807	21 485	16 835	279	189	123 088	72 095	60 516	52 477
Moins 50 % des réserves probables	1 003	855	2 161	1 709	31	21	22 135	7 954	5 413	3 849
Prouvées plus 50 % des réserves probables	2 220	1 952	19 324	15 126	248	168	100 953	64 141	55 103	48 628

Nota :

- 1) Les « définitions » des réserves évaluées par Gilbert Laustsen Jung Associates Ltd. (« GLJ ») sont équivalentes aux définitions données ci-dessous, lesquelles respectent les lignes directrices établies par les autorités canadiennes en valeurs mobilières (Instruction générale C-2B).

Réserves prouvées : réserves jugées récupérables dans l'état actuel de la technologie et de la conjoncture économique actuelle dans le cas des analyses à prix et coûts constants, et de la conjoncture économique prévue dans le cas des analyses à prix et de coûts prévisionnels, dans la partie du réservoir qu'on peut évaluer raisonnablement comme susceptible de se prêter à une exploitation économique sur la base de l'analyse des données de forage et d'ingénierie et des données géologiques et géophysiques, y compris les réserves pouvant provenir des procédés de récupération perfectionnés dont il est démontré qu'ils sont techniquement et économiquement possibles dans le réservoir en question.

Réserves probables : réserves qui selon l'analyse des données géologiques, géophysiques, de forage et d'ingénierie, ne démontrent pas la certitude que ces réserves sont prouvées; l'analyse révèle toutefois que ces réserves existent probablement et qu'elles seront exploitables dans l'avenir, dans l'état actuel de la technologie et de la conjoncture. Les réserves supplémentaires probables, récupérables grâce à l'utilisation de procédés de récupération perfectionnés sont celles qui seront captées en plus de celles qui sont évaluées dans la catégorie de réserves prouvées, et qu'on peut évaluer de façon réaliste pour l'ensemble, en tenant compte des procédés de récupération perfectionnés qu'on peut raisonnablement s'attendre à voir mis en place dans l'avenir.

Réserves en exploitation : réserves qui sont actuellement en exploitation ou sinon, qui pourraient être récupérées à partir des puits et des installations existants; dans ce cas, le propriétaire peut avoir décidé de ne pas les exploiter, mais ce n'est pas nécessairement par manque de marché ou pour d'autres raisons. Pour donner un exemple de ce genre de situation : lorsqu'un puits ou un périmètre est exploitable, mais qu'ils se trouvent fermés parce que les engagements contractuels n'exigent pas qu'on les exploite. Si les réserves sont actuellement fermées, la date de reprise de la production doit être connue avec une certitude raisonnable.

Réserves non exploitées : réserves qui ne sont pas exploitées sur le moment par manque d'installation ou de marchés, ou pour ces deux raisons.

- 2) On entend par « pétrole brut » (pétrole) un mélange formé surtout de pentanes et d'hydrocarbures lourds, contenant parfois des composés de soufre; la mesure d'évaluation du volume porte sur le mélange à l'état liquide. Le pétrole brut ne comprend pas les liquides obtenus après le traitement du gaz naturel.
- 3) On entend par « gaz naturel » (gaz) les hydrocarbures légers et autres substances associées (non hydrocarbures) qui se trouvent à l'état naturel dans un réservoir souterrain dans certaines conditions atmosphériques. Ils sont à l'état gazeux mais peuvent toutefois contenir des liquides. Les évaluations des réserves de gaz naturel doivent être indiquées en fonction de leur commercialisation possible, c'est-à-dire comprendre du gaz qui peut être transporté par gazoduc après enlèvement de certains hydrocarbures et autres composés qui ne sont pas des hydrocarbures présents dans le gaz naturel brut et qui correspond aux normes établies pour l'utilisation comme combustible domestique, commercial ou industriel.
- 4) On entend par « liquides de gaz naturel » (LGN) les hydrocarbures liquides récupérés en cours de traitement du gaz naturel brut dans les usines d'extraction ou récupérés sur le terrain dans les séparateurs, les épurateurs et autres installations de récupération. Ces liquides comprennent les hydrocarbures suivants : l'éthane, le propane, les butanes et les pentanes et une combinaison de ces corps ou les deux.
- 5) On entend par « réserves brutes », le total de la participation directe et/ou du droit de redevance de la société avant déduction des redevances appartenant à des tiers.
- 6) On entend par « réserves nettes », le total de la participation directe et/ou du droit de redevance de la société après déduction des sommes attribuables aux redevances appartenant à des tiers.
- 7) Le rapport des prix prévisionnels de GLJ que contient le rapport GLJ renferme certaines hypothèses relativement aux hausses futures des prix du pétrole, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel indiquées ci-dessous :

PRIX PRÉVISIONNELS EN DATE DU 1^{er} JANVIER 2003

Date	Pétrole brut WTI(a) à Cushing (Oklahoma) \$ US/b	Alberta	Alberta	Prix de référence en Alberta \$ CA/mmbtu	AECO-C Prix du gaz disponible(b) \$ CA/mmbtu	Prix prévisionnels du gaz naturel et des produits dérivés		
		Pétrole léger non corrosif (40 API, 0,3 % S) à Edmonton \$ CA/b	Bow River Pétrole brut à la sortie à Hardisty \$ CA/b			Propane(d) \$ CA/b	Butane(d) \$ CA/b	Pentanes plus(d) \$ CA/b
PRIX ANTÉRIEURS								
1993	18,46	21,94	16,73	1,71	2,26	14,10	13,64	21,17
1994	17,18	22,22	18,47	1,81	1,98	12,53	13,45	21,69
1995	18,39	24,23	20,80	1,31	1,15	13,90	13,79	24,11
1996	21,99	29,39	25,13	1,63	1,39	22,31	17,15	30,06
1997	20,61	27,85	21,17	1,96	1,84	18,62	18,73	30,91
1998	14,42	20,36	14,64	1,94	2,03	11,15	12,44	21,83
1999	19,29	27,69	23,84	2,48	2,92	15,89	18,70	27,71
2000	30,22	44,56	35,25	4,50	5,08	32,18	35,60	46,31
2001	25,97	39,40	27,70	5,41	6,21	31,85	31,17	42,48
PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE EN COURS								
2002 4T	25,50	38,50	29,50	5,35	5,65	24,75	27,25	39,50
PRÉVISIONS FUTURES								
2003	25,50	38,50	29,50	5,35	5,65	24,75	27,25	39,50
2004	22,00	32,50	25,50	4,75	5,00	19,75	21,50	33,00
2005	21,00	30,50	24,50	4,50	4,70	19,50	20,50	31,00
2006	21,00	30,50	25,00	4,65	4,85	19,50	20,50	31,00
2007	21,25	30,50	25,00	4,65	4,85	19,50	20,50	31,00

Date						Prix prévisionnels du gaz naturel et des produits dérivés		
	Pétrole brut WTI(a) à Cushing (Oklahoma) \$ US/b	Alberta Pétrole léger non corrosif (40 API, 0,3 % S) à Edmonton \$ CA/b	Alberta Bow River Pétrole brut à la sortie à Hardisty \$ CA/b	Prix de référence en Alberta \$ CA/mmbtu	AECO-C Prix du gaz disponible(b) \$ CA/mmbtu	Propane(d) \$ CA/b	Butane(d) \$ CA/b	Pentanes plus(d) \$ CA/b
2008	21,75	31,00	25,50	4,65	4,85	19,75	21,00	31,50
2009	22,00	31,50	26,00	4,65	4,85	20,25	21,50	32,00
2010	22,25	32,00	26,50	4,70	4,90	20,50	22,00	32,50
2011	22,50	32,50	27,00	4,75	4,95	20,75	22,50	33,00
2012	23,00	33,00	27,50	4,85	5,05	21,00	23,00	33,50
2013	23,25	33,50	28,00	4,90	5,10	21,50	23,50	34,00
2014 et après	* 1,5 %/an	* 1,5 %/an	* 1,5 %/an		* 1,5 %/an	Indexé au taux de 1,5 % par année		

Nota :

- a) Brut de qualité West Texas Intermediate (D2/S2) déchargé à Cushing, en Oklahoma.
- b) Prix d'équivalents du brut léger non corrosif (D2/S2) déchargé à Edmonton après le transfert et les rajustements attribuables aux taux de change.
- c) Bow River à Hardisty, en Alberta. (950 kg/m³, 21,0 g de soufre).
- d) Les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation sont indexés à un taux annuel de 1,5 %.
- e) Le prix de référence du gaz (PRG) représente la moyenne de toutes les ventes à des réseaux et directes (au comptant et fermes).
- f) Le prix payé au point de livraison locale.
- g) Le point de référence est FOB Edmonton pour le produit fractionné.
- 8) Le revenu de production net provient de la vente des réserves nettes, moins les coûts en capital, les taxes à la production, les redevances et les coûts d'exploitation mais avant la provision pour impôt sur le revenu et frais généraux administratifs.
- 9) « Crédits d'impôt de l'Alberta au titre des redevances » (« CIATR ») ne s'appliquent pas à ces propriétés.
- 10) Les dépenses en immobilisations et les coûts d'exploitation sont indexés à un taux annuel de 1,5 %.
- 11) Les prix des produits utilisés dans l'évaluation à prix constant étaient les prix du gaz naturel, du pétrole et des LGN pour la première année dans le rapport GLJ qui reflètent les prix moyens estimatifs prévus entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2003. Les hypothèses de prix constants supposent le maintien des lois, de la réglementation et des coûts d'exploitation actuels en vigueur à la date du rapport GLJ.
- 12) Le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien est présumé être de 0,65 \$ en 2002 et 2003, de 0,66 \$ en 2004, de 0,67 \$ en 2005 et 2006 et de 0,68 \$ par la suite.
- 13) Dans le cas des prix prévisionnels, des dépenses en immobilisations de 380 000 \$ et 661 000 \$ en 2002 et 2003, respectivement, et de 52 000 \$ après 2008 ont été prévues dans le cas des réserves totales prouvées. Dans le cas des réserves prouvées et probables, des dépenses en immobilisations de 380 000 \$ et de 3 019 000 \$ en 2002 et 2003, respectivement, 1 419 000 \$ en 2004 et de 53 000 \$ après 2009 ont été prévues.

Volumes de production réels

Le tableau qui suit indique les volumes de production réels des propriétés El Paso avant déduction des redevances payables à des tiers pour chacun des trois exercices terminés aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001, ainsi que pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2002.

	Exercice terminé le 31 décembre			Période de neuf mois terminée le 30 sept. 2002
	1999	2000	2001	
Pétrole et LGN (b)	120 486	153 260	335 936	236 208
Gaz naturel (mpc)	2 312 026	3 834 172	4 112 000	2 416 649
Total en bep	505 824	792 289	1 021 269	638 983

Volumes de production estimatifs

Le tableau qui suit, qui est fondé sur le rapport GLJ (réserves prouvées totales), indique les estimations des volumes de la production globale des propriétés El Paso avant déduction des redevances payables à des tiers, pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2002 et pour chacun des trois exercices terminés aux 31 décembre 2003, 2004, 2005

	Période de trois mois terminée le 31 décembre 2002	Exercice terminé le 31 décembre		
		2003	2004	2005
Pétrole et LGN (b)	72 772	243 102	190 530	155 125
Gaz naturel (mpc)	1 089 004	3 587 585	2 558 650	1 876 465
Total en bep (6:1)	254 272	841 032	616 972	467 869

DESCRIPTION DES TITRES

Le capital-actions autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, émissibles en séries. Au 7 février 2003, on comptait 65 181 673 d'actions ordinaires et aucune action privilégiée de premier rang en circulation.

Actions ordinaires

Les actions ordinaires donnent le droit de recevoir avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires (sauf les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou série précise d'actions ont le droit de voter) et d'y voter et donnent droit à une voix par action. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les dividendes que le conseil d'administration peut déclarer et, en cas de liquidation, de recevoir les éléments d'actif de Canadian Superior qui sont distribuables aux porteurs d'actions ordinaires.

Régime de droits des actionnaires

Les actionnaires de la société ont adopté un régime de droits des actionnaires (le « régime de droits »). Le régime de droits est énoncé dans une convention intervenue en date du 22 janvier 2001, modifiée et refondue le 17 mai 2001, entre la société et Société de fiducie Computershare du Canada (la « convention du régime de droits »). Le régime de droits a pris effet le 22 janvier 2001 (la « date de prise d'effet ») et a été modifié et refondu en date du 17 mai 2001. Le régime de droits demeure en vigueur jusqu'au 22 janvier 2011, soit dix ans après sa date de prise d'effet.

Aux termes du régime de droits, un droit (un « droit ») se rattache à chaque action ordinaire de la société. Les droits seront libérés des actions ordinaires et pourront être exercés huit jours de bourse (la « libération des droits ») après qu'une personne aura acquis ou lancé une offre publique d'achat en vue d'acquérir 20 % ou plus des actions comportant droit de vote ou autres titres convertibles en actions comportant droit de vote de la société, à moins que la libération des droits ne soit reportée. L'acquisition par une personne (un « acquéreur ») de 20 % ou plus des actions ordinaires, autrement que par voie d'une offre autorisée, est appelée une « acquisition importante ». À la survenance d'une acquisition importante, les droits que détient un acquéreur deviendront nuls.

Huit jours de bourse après une acquisition importante, chaque droit habilitera son porteur (sauf un acquéreur) à acheter de la société, moyennant le versement du prix d'exercice de 15 \$, des actions ordinaires d'une valeur au marché de 30 \$. Cela aura pour effet de diluer massivement les avoirs de l'acquéreur. La société s'attend à ce qu'aucun acquéreur ne soit prêt à risquer une telle dilution et décide plutôt soit de faire une offre publique d'achat qui est autorisée par le régime de droits, soit de négocier avec le conseil d'administration pour qu'il renonce à l'application du régime de droits, ou encore de demander aux autorités de réglementation de rendre une ordonnance invalidant le régime de droits.

Personne ne deviendra un acquéreur ni ne déclenchera la libération des droits et la possibilité d'exercer les droits en devenant propriétaire véritable de 20 % ou plus des actions ordinaires aux termes d'une offre publique d'achat expressément autorisée par le régime de droits (une « offre autorisée ») ou dans d'autres circonstances prévues aux termes du régime de droits. Les conseillers en valeurs (pour les comptes carte blanche), les sociétés de fiducie (agissant en leur qualité de fiduciaires et d'administrateurs) et les établissements publics qui acquièrent 20 % des actions ordinaires ne déclencheront pas une acquisition importante, pour autant qu'ils ne fassent pas une offre publique d'achat ni ne fassent partie d'un groupe formulant une offre publique d'achat.

L'émission des droits n'a pas initialement d'effet de dilution. Cependant, dès la survenance d'une acquisition importante et dès que les droits sont libérés des actions ordinaires, le bénéfice déclaré par action après dilution ou sans dilution pourrait être touché. Les porteurs de droits qui n'exercent pas (ou, dans le cas d'un acquéreur, ne peuvent exercer) leurs droits à la survenance d'une acquisition importante subiront une dilution considérable.

Le résumé qui précède est donné sous réserve du texte intégral de la convention du régime de droits. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire de la convention du régime de droits en en faisant la demande par écrit au secrétaire de la société au siège social de la société.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente la structure du capital de la société aux dates suivantes : i) 31 décembre 2001; ii) 30 septembre 2002 et iii) 30 septembre 2002 rajustée pour tenir compte du présent placement. Ce tableau doit être lu à la lumière des états financiers annuels de la société et des notes y afférentes ainsi que de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation s'y rapportant, qui sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus.

	Au 31 décembre 2001 (vérifié)	Au 30 septembre 2002 (non vérifié)	Au 30 septembre 2002 compte tenu du présent placement ²⁾³⁾⁴⁾ (non vérifié)
Dette			
Emprunt renouvelable de production	Néant	6 800 000 \$	6 800 000 \$
Dette à long terme	Néant	Néant	Néant
Capitaux propres			
Actions privilégiées (nombre illimité)	Néant	Néant	Néant
Actions ordinaires (nombre illimité) ¹⁾	40 312 834 (20 946 999)\$	56 936 373 (43 332 746)\$	86 811 373 (87 767 746)\$
Bons de souscription spéciaux	40 106 874 (10 834 152)\$	Néant	Néant

Notes :

- 1) Ce tableau ne comprend pas les actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre de la levée des options d'achat d'actions des administrateurs, des dirigeants, des employés et des conseillers, dont le nombre s'élève à 5 540 603 à la date des présentes.
- 2) Comprend les actions ordinaires émises dans le cadre du présent placement, en supposant l'exercice absolu de l'option des preneurs fermes. Le nombre total hypothétique d'actions ordinaires émises est de 21 875 000 pour un produit de 32 900 000 \$ (déduction faite de la commission à payer aux preneurs fermes de 2 100 000 \$).
- 3) En novembre et décembre 2002, la société a émis, dans le cadre d'un placement privé, 8 000 000 d'actions ordinaires accréditives au prix de 1,50 \$ l'action dont elle a retiré un produit de 11 535 000 \$ (déduction faite de la commission des preneurs fermes de 465 000 \$).
- 4) Si l'acquisition des Propriétés El Paso est conclue, il est prévu que l'emprunt renouvelable de production augmentera d'environ 26 100 000 \$.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net revenant à la société de la vente des actions offertes se chiffrera à environ 18 450 000 \$, déduction faite des frais estimatifs du placement et de la rémunération des preneurs fermes et en supposant que l'option des preneurs fermes ne soit pas levée (32 550 000 \$ si l'option des preneurs fermes est levée en totalité). La société compte utiliser le produit pour financer en partie l'acquisition des propriétés El Paso quoique la clôture du présent placement n'est pas conditionnelle à la conclusion de cette acquisition. Si l'acquisition des propriétés El Paso n'était pas conclue, le produit net servira à élargir le programme de dépenses en immobilisations de la société, à financer des occasions futures et aux fins générales de l'entreprise. Voir « Facteurs de risque – Acquisition des propriétés El Paso ».

MODE DE PLACEMENT

Aux termes d'une convention intervenue en date du 10 février 2003 (la « convention de prise ferme ») entre la société et Octagon Capital Corporation, Maison Placements Canada Inc., Jennings Capital Inc. et Wolverton Securities Ltd. (collectivement, les « preneurs fermes »), la société a convenu d'émettre et de vendre et les preneurs fermes ont convenu d'acheter chacun pour la tranche qui le concerne, le 25 février 2003 ou à toute autre date qui peut être convenue, 12 500 000 actions offertes au prix global de 20 000 000 \$, payable au comptant par virement télégraphique à la société sur livraison des certificats attestant les actions ordinaires. Les obligations des preneurs fermes aux termes de la convention de prise ferme sont conjointes, et les preneurs fermes ont la faculté de résoudre la convention de prise ferme à leur gré selon leur évaluation de l'état des marchés financiers et à la réalisation de certaines conditions. Toutefois, les preneurs fermes sont tenus de prendre livraison des 12 500 000 actions offertes aux termes de la convention de prise ferme moyennant un prix global de 20 000 000 \$ s'ils souscrivent l'une d'elles. La société a convenu aux termes de la convention de prise ferme d'indemniser les preneurs fermes à l'égard de certaines responsabilités. Le prix d'offre des actions offertes a été établi par voie de négociation entre la société et les preneurs fermes.

Canadian Superior a également octroyé aux preneurs fermes une option (l'« option des preneurs fermes ») qu'ils peuvent lever au plus tard avant la clôture du présent placement pour souscrire jusqu'à 9 375 000 actions offertes au prix de 1,60 \$ l'action. Si les preneurs fermes lèvent intégralement l'option des preneurs fermes, le prix d'offre, la rémunération des preneurs fermes et le produit revenant à la société totaliseront respectivement 35 000 000 \$, 2 100 000 \$ et 32 900 000 \$. Canadian Superior a également convenu d'émettre aux preneurs fermes des bons de souscription (les « bons de souscription des preneurs fermes ») pouvant être exercés au cours de la période de 90 jours suivant la clôture du présent placement leur permettant d'acquérir un nombre d'actions ordinaires (les « actions des courtiers ») correspondant à 6 % du nombre d'actions offertes émises aux termes de l'option des preneurs fermes au prix de 2,00 \$ l'action des courtiers. Le placement de l'option des preneurs fermes, des bons de souscription des preneurs fermes et de toutes les actions ordinaires pouvant être ainsi émises est visé par le présent prospectus. La direction de la société a convenu de souscrire au moins 1 000 000 \$ d'actions offertes.

Aux termes des instructions générales de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Commission des valeurs mobilières du Québec, les preneurs fermes ne peuvent pas, pendant la durée du placement aux termes du présent prospectus simplifié, offrir d'acheter ni acheter des actions ordinaires de la société. La restriction qui précède est sous réserve de certaines exceptions, notamment une offre d'achat ou un achat autorisé en vertu des règles et règlements de la Bourse de Toronto relativement aux opérations de stabilisation du cours et de maintien passif du marché et une offre d'achat ou un achat effectué pour le compte d'un client lorsque l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement, à condition que l'offre d'achat ou l'achat ne soit pas fait dans le but de créer une activité réelle ou apparente sur le marché des actions ordinaires de la société ou d'en faire monter le cours. Aux termes de la première exception mentionnée, dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent attribuer des actions ordinaires de la société en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à fixer ou à stabiliser le cours des actions ordinaires de la société à un niveau différent de celui qui serait formé sur un marché libre. Ces opérations peuvent être commencées ou interrompues à tout moment pendant le placement.

Les actions offertes n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi de 1933 ou des lois en valeurs mobilières d'un État et, par conséquent, elles ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique ni à des personnes américaines (au sens donné à l'expression *U.S. persons* dans le Regulation S pris en vertu de la loi de 1933) ni pour le compte ou à l'avantage de personnes américaines, sauf aux termes de la convention de prise ferme dans le cadre d'opérations dispensées des obligations d'inscription de la loi de 1933 et des lois en valeurs mobilières d'un État applicables. En outre, dans les 40 jours suivant le début du présent placement, une offre ou une vente des

actions offertes aux États-Unis d'Amérique par un courtier (qu'il participe ou non au placement) peut contrevenir aux obligations d'inscription prévues par la loi de 1933.

La société a convenu qu'elle ne pourra, sans le consentement préalable des preneurs fermes, consentement qui ne peut être indûment refusé, émettre ou vendre, convenir d'émettre ou de vendre ni annoncer l'intention d'émettre ou de vendre des actions ordinaires de la société (dans chaque cas, sauf les actions offertes visées par les présentes) avant le 7 avril 2003.

La société a demandé à la Bourse de Toronto et à l'American Stock Exchange l'inscription à la cote des actions ordinaires placées aux termes du présent prospectus simplifié. L'inscription à la cote est subordonnée à l'obligation, pour la société, de remplir toutes les conditions de la Bourse de Toronto et de l'American Stock Exchange.

FACTEURS DE RISQUE

Les actions offertes devraient être considérées hautement spéculatives en raison de la nature des activités de la société et du stade actuel de son évolution. Avant de prendre la décision d'acheter des actions offertes, les épargnants devraient examiner les risques touchant la société relativement à ses activités qui sont décrits ci-après ainsi que dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour les exercices terminés les 31 décembre 2001 et 2000 aux pages 16 à 18 du rapport annuel de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 à la rubrique « Risques commerciaux », ainsi qu'à la page 21 de la notice annuelle à la rubrique « Risques commerciaux ». Seules les personnes pouvant assumer une perte importante ou la perte totale de leur investissement devraient effectuer un placement dans les titres de la société.

Acquisition des propriétés El Paso

L'acquisition par la société des propriétés El Paso est assujettie au respect de certaines conditions avant la clôture, notamment l'obtention des renoncations, décisions ou approbations requises en vertu de la *Loi sur la concurrence* (Canada). Par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition des propriétés El Paso sera conclue ou sera conclue comme prévu. La clôture du présent placement n'est pas conditionnelle à la conclusion de l'acquisition des propriétés El Paso. Si l'acquisition n'est pas conclue, la société utilisera le produit tiré du présent placement pour élargir son programme d'immobilisations, financer des occasions futures et aux fins générales de l'entreprise.

Risques liés à la prospection, à la mise en valeur et à la production

Un placement dans les actions offertes demeure spéculatif en raison de la nature de la participation de la société à la prospection, à la mise en valeur et à la production de pétrole et de gaz naturel et de son stade actuel de développement.

La prospection de pétrole et de gaz naturel comporte un degré élevé de risque, et il n'y a aucune certitude que les dépenses consacrées par la société à l'égard de la prospection future se traduiront par de nouvelles découvertes de quantités commerciales de pétrole ou de gaz naturel. Il est difficile de projeter les coûts de la mise en œuvre d'un programme de forage d'exploration en raison des incertitudes inhérentes au forage dans des formations inconnues, des coûts associés aux diverses conditions de forage rencontrées, comme les zones de surpression et la perte d'outils dans le puits, et des changements dans les plans et les emplacements de forage résultant des puits d'exploration antérieurs ou de données sismiques supplémentaires et de leur interprétation.

La direction évaluera les perspectives d'exploration et de mise en valeur de façon continue et dans le respect des normes de l'industrie. Le succès commercial à long terme de la société repose sur sa capacité de trouver, d'acquérir, de mettre en valeur et de tirer une production commerciale des réserves de pétrole et de gaz naturel. Il n'y a aucune certitude que la société sera en mesure de repérer des propriétés satisfaisantes à des fins d'acquisition ou de participation. De plus, si ces acquisitions ou participations sont repérées, la société peut juger que les marchés actuels, les modalités d'acquisition et de participation ou les conditions de fixation des prix font en sorte que ces acquisitions ou participations ne sont pas rentables.

La prospection future de pétrole et de gaz peut nécessiter des efforts non rentables, non seulement dans le cas de puits secs mais également de puits qui sont productifs mais dont le revenu net ne suffit pas à réaliser un bénéfice après les coûts de forage, d'exploitation et autres. L'achèvement d'un puits ne garantit pas un bénéfice sur

l'investissement ni la récupération des coûts de forage, d'achèvement et d'exploitation. De plus, les risques liés au forage ou les dommages à l'environnement pourraient gonfler considérablement le coût de l'exploitation, et différentes conditions d'exploitation sur place peuvent avoir un effet défavorable sur la production tirée de puits forés avec succès. Ces conditions incluent les retards dans l'obtention des approbations ou des consentements de l'État, les fermetures de puits raccordés résultant de conditions climatiques extrêmes, une capacité de stockage ou de transport insuffisante ou d'autres conditions géologiques et mécaniques. Bien qu'une étroite surveillance des puits et des travaux de maintenance efficaces peuvent contribuer à maximiser les taux de production avec le temps, les retards et les baisses de production survenant dans des conditions normales d'exploitation sur place ne peuvent être éliminés et on peut s'attendre à ce qu'ils aient une incidence défavorable, à divers degrés, sur les revenus et les rentrées de fonds.

De plus, l'exploitation pétrolière et gazière est exposée aux risques d'exploration, de mise en valeur et de production des propriétés de pétrole et de gaz naturel, notamment, l'existence de formations ou de pressions imprévues, l'épuisement prématuré des réservoirs, les explosions, la formation de cratères, les décharges de gaz acide, les incendies et les déversements. Les pertes résultant de la survenance de l'un ou l'autre de ces risques pourraient avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation, les liquidités et la situation financière futurs.

Assurance

La participation de la société à la prospection et à la mise en valeur de propriétés de pétrole et de gaz naturel peut faire en sorte que la responsabilité de la société soit mise en cause en cas de pollution, d'explosions, de dommages matériels, de préjudices personnels ou d'autres risques. Même si la société a souscrit une assurance qui est conforme aux normes de l'industrie à l'égard de ces risques, une telle assurance comporte des limitations de la responsabilité qui font en sorte que l'assurance ne suffit pas à couvrir totalement ces risques. De plus, il est possible que ces risques peuvent ne pas être assurables dans toutes les circonstances ou, dans certaines circonstances, la société peut choisir de ne pas s'assurer contre certains risques précis en raison des primes élevées associées à ce genre d'assurance ou pour d'autres raisons. Les paiements relatifs à ces responsabilités non assurées auraient pour effet de réduire les fonds dont dispose la société. La survenance d'un événement important contre lequel la société n'est pas intégralement assurée, ou l'insolvabilité de l'assureur de cet événement, pourrait avoir un effet défavorable important sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la société.

Prix, marchés et commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel

Le pétrole et le gaz naturel sont des produits dont les prix sont fixés en fonction de la demande, l'offre et d'autres facteurs à l'échelle mondiale, sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle. Les prix du pétrole et du gaz naturel sur les marchés internationaux ont subi de fortes fluctuations au cours des dernières années. Une baisse importante des prix se traduirait par une diminution des revenus de production nets. Certains puits ou autres projets peuvent devenir non rentables en raison d'une baisse des prix du pétrole et du gaz naturel sur les marchés internationaux et entraîner une baisse du volume des réserves de pétrole et de gaz de la société. La société peut aussi choisir de ne pas exploiter certains puits lorsque les prix descendent trop bas. Tous ces facteurs pourraient occasionner une baisse importante du revenu de production net futur de la société et entraîner ainsi une réduction de ses activités d'acquisition et de mise en valeur du pétrole et du gaz. De plus, les emprunts bancaires dont dispose la société sont en partie déterminés par la base d'emprunt de la société. Une baisse importante continue des prix par rapport aux prix moyens antérieurs pourrait limiter la base d'emprunt de la société, ce qui réduirait alors le crédit bancaire auquel la société a accès et pourrait faire en sorte que la société soit tenue de rembourser une partie d'une dette bancaire alors en cours.

En plus de pénétrer les marchés pour son pétrole et son gaz naturel, la société doit aussi commercialiser son pétrole et son gaz naturel avec succès auprès des acheteurs éventuels. La possibilité de commercialisation et le prix du pétrole et du gaz naturel qui peuvent être acquis ou découverts par la société seront influencés par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté. La société sera touchée par l'écart entre le prix payé par les raffineurs pour du pétrole léger et la qualité du pétrole produit par la société. La capacité de la société de commercialiser son gaz naturel peut être tributaire de sa capacité de le faire transporter par les pipelines qui livrent le gaz naturel aux marchés commerciaux. La société sera aussi vraisemblablement influencée par les incertitudes entourant la capacité de livraison liées à la proximité de ses réserves par rapport aux pipelines et aux installations de traitement et liées aux problèmes opérationnels avec ces pipelines et installations et à la réglementation gouvernementale importante portant sur les prix, les taxes, les redevances, le régime foncier, la production permise, l'exportation de pétrole et de gaz naturel et les autres aspects du secteur du pétrole et du gaz naturel.

Besoins en capitaux et liquidités considérables

La société prévoit qu'elle devra engager d'importantes dépenses en immobilisations pour l'acquisition, la prospection, la mise en valeur et la production de réserves de pétrole et de gaz naturel dans l'avenir. Si les revenus ou les réserves de la société diminuent, la capacité de la société de consacrer le capital nécessaire pour entreprendre ou achever les programmes de forage futurs peut se trouver limitée. Il n'y a aucune certitude qu'un financement, par emprunts ou par actions, ou que le flux de trésorerie provenant de l'exploitation sera disponible ou suffisant pour répondre à ces exigences ou pour d'autres fins de l'entreprise ou, si un tel financement est disponible, qu'il le sera à des conditions acceptables pour la société. De plus, les activités futures peuvent exiger de la société qu'elle modifie considérablement la structure de son capital. L'incapacité de la société d'avoir accès à un capital suffisant pour son exploitation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives.

Concurrence

La société livre une concurrence active pour l'acquisition de réserves, les concessions d'exploration, les licences et concessions et le personnel spécialisé de l'industrie à un nombre considérable d'autres sociétés pétrolières et gazières, dont un bon nombre disposent de ressources financières bien supérieures à celles de la société. Au nombre des concurrents de la société se trouvent les grandes sociétés intégrées de pétrole et de gaz naturel et de nombreuses autres sociétés indépendantes de pétrole et de gaz naturel ainsi que des producteurs et exploitants individuels.

L'industrie pétrolière et gazière est très concurrentielle. Les concurrents de la société pour l'acquisition, la prospection, la production et la mise en valeur de propriétés de pétrole et de gaz naturel, et pour le capital servant au financement de ces activités, sont notamment des sociétés qui disposent de ressources financières et humaines plus grandes que celles de la société.

Certains des clients actuels et potentiels de la société font eux-mêmes de la prospection pétrolière et gazière, et les résultats de ces efforts d'exploration pourraient influencer sur la capacité de la société de vendre ou de fournir du pétrole ou du gaz à ses clients dans l'avenir. La capacité de la société de soumissionner avec succès pour des droits de propriété et d'en acquérir d'autres, de découvrir des réserves, de participer à des activités de forage et de trouver et conclure des accords commerciaux avec des clients sera tributaire de l'établissement et du maintien d'étroites relations de travail avec ses partenaires de l'industrie et co-exploitants futurs ainsi que de sa capacité de choisir et d'évaluer des propriétés convenables et de réaliser des opérations dans un environnement hautement concurrentiel.

Risques liés à l'environnement

Toutes les étapes d'une entreprise de pétrole et de gaz naturel présentent de risques pour l'environnement et sont assujetties à une réglementation environnementale aux termes d'une diversité de conventions internationales et de lois et règlements nationaux, provinciaux et municipaux. Les lois sur l'environnement comportent, notamment, des restrictions et des interdictions relativement aux déversements, aux rejets ou aux émissions de diverses substances produites dans le cadre des activités pétrolières et gazières. Les lois exigent également que les puits et les emplacements des installations soient exploités, entretenus, abandonnés et remis en état à la satisfaction des organismes de réglementation applicables. Le respect de ces lois peut nécessiter des dépenses importantes et leur violation peut se traduire par l'imposition d'amendes et de pénalités dont certaines peuvent être considérables. Les lois sur l'environnement évoluent d'une manière qui devrait se traduire par des normes et une application plus strictes, des amendes et une responsabilité plus grande et un accroissement possible des dépenses en immobilisations et des coûts d'exploitation. Le rejet de pétrole, de gaz naturel ou d'autres polluants dans l'air, le sol ou l'eau peut faire intervenir des responsabilités envers les gouvernements et des tiers et nécessiter que la société engage des coûts pour remédier à ce rejet. Il n'y a aucune certitude que les lois sur l'environnement n'entraîneront pas une réduction de la production ou une hausse importante des coûts des activités de production, de mise en valeur ou d'exploration ou n'exerceront pas autrement une incidence défavorable sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la société.

Remplacement des réserves

Les réserves futures de pétrole et de gaz naturel de la société, sa production et les rentrées de fonds qu'elle doit en tirer dépendent dans une grande mesure de l'acquisition fructueuse ou de la découverte de nouvelles réserves

par la société. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, les réserves existantes de la société à un moment donné et la production qu'elle en tire diminueront avec le temps à mesure que les réserves existantes seront exploitées. L'augmentation future des réserves de la société dépendra non seulement de la capacité de la société de mettre en valeur les propriétés qu'elle peut détenir de temps à autre, mais aussi de sa capacité de choisir et d'acquérir des propriétés productives ou des zones d'intérêt convenables. Rien ne garantit que les efforts futurs d'exploration et de mise en valeur de la société se traduiront par la découverte et la mise en valeur d'autres gisements commerciaux de pétrole et de gaz naturel.

Dépendance envers les exploitants et le personnel clé

Lorsque la société n'est pas l'exploitant de ses propriétés de pétrole et de gaz naturel, elle dépend de ceux qui les exploitent quant au déroulement des activités se rapportant à ces propriétés et sera en grande partie incapable de diriger ou de contrôler les activités des exploitants. De plus, le succès de la société dépendra en grande partie du rendement de sa direction et du personnel clé. La société ne souscrit pas de police d'assurance sur son personnel clé et, par conséquent, il est possible que le décès ou le départ d'un membre de la direction ou du personnel clé puisse avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Questions relatives à la société

Jusqu'à présent, la société n'a versé aucun dividende sur ses actions ordinaires en circulation et ne prévoit pas en verser à court terme. Certains des administrateurs et dirigeants de la société sont également dirigeants et administrateurs d'autres sociétés pétrolières et gazières qui sont engagées dans la prospection et la mise en valeur de ressources naturelles, et des conflits d'intérêts peuvent survenir du fait qu'ils remplissent des fonctions de dirigeants et d'administrateurs de la société ainsi que de dirigeants et d'administrateurs de ces autres sociétés. Ces conflits doivent être divulgués conformément à la loi de l'Alberta intitulée *Business Corporations Act* et sont assujettis aux autres procédures et recours qui s'appliquent en vertu de cette loi.

Permis et licences

Les activités de la société peuvent nécessiter l'obtention de licences et de permis auprès de différents organismes gouvernementaux. Il n'y a aucune certitude que la société sera en mesure d'obtenir les licences et permis nécessaires à ses activités d'exploration et de mise en valeur dans le cadre de ses projets.

Exigences de financement supplémentaires

Il est possible que les rentrées de fonds que la société tire de ses réserves ne suffisent pas à financer ses activités continues en tout temps. À l'occasion, la société peut avoir besoin d'un financement supplémentaire pour poursuivre ses activités d'acquisition, de prospection et de mise en valeur du pétrole et du gaz naturel. Si elle n'obtient pas ce financement en temps opportun, la société pourrait perdre sa participation dans certaines propriétés, manquer certaines occasions d'acquisitions et diminuer ou mettre fin à ses activités. Si les revenus de la société provenant de ses réserves diminuent en raison d'une baisse des prix du pétrole et du gaz naturel ou pour une autre raison, la capacité de la société d'affecter le capital nécessaire au remplacement de ses réserves ou au maintien de sa production sera compromise. Si les rentrées de fonds de la société provenant de son exploitation ne suffisent pas à combler ses besoins sur le plan des dépenses en immobilisations, rien ne garantit qu'un financement par emprunts ou par actions sera accessible pour lui permettre de répondre à ses besoins ou qu'un tel financement pourra être obtenu à des conditions favorables.

Émission de titres de créance

La société peut à l'occasion conclure des opérations dans le but d'acquérir l'actif ou les actions d'autres sociétés. Ces opérations peuvent être financées en partie ou en totalité par des titres de créance, ce qui peut faire en sorte que l'endettement de la société atteigne des niveaux supérieurs aux normes de l'industrie. Ni les statuts de la société ni ses règlements ne limitent l'endettement de la société. Le niveau d'endettement de la société peut à l'occasion compromettre sa capacité d'obtenir un financement supplémentaire en temps opportun dans l'avenir et de profiter des occasions d'affaires qui se présentent.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique relatives au présent placement seront examinées pour le compte de la société par McCarthy Tétrault s.r.l. et pour le compte des preneurs fermes par Borden Ladner Gervais s.r.l. Les associés et autres avocats de McCarthy Tétrault s.r.l. et les associés et autres avocats de Borden Ladner Gervais s.r.l., en tant que groupe, sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires de la société.

Les vérificateurs de la société sont Brown Smith Owen LLP, comptables agréés, de Red Deer (Alberta). Les associés de Brown Smith Owen LLP, en tant que groupe, ne sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'aucun titre de la société.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution, qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

**TABLEAU DES PRODUITS, DES REDEVANCES ET DES CHARGES
D'EXPLOITATION**

Propriétés El Paso

Tableau des produits, des redevances et des charges
d'exploitation

**Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002 et
exercices terminés les 31 décembre 2001, 2000 et 1999**

(en milliers de dollars)

Le 10 février 2003

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du conseil d'administration de Canadian Superior Energy Inc.,

À la demande de Canadian Superior Energy Inc., nous avons vérifié le tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation des trois exercices terminés les 31 décembre 2001, 2000 et 1999 afférents aux **Propriétés El Paso** dont l'acquisition par Canadian Superior Energy Inc. est prévue aux termes d'une convention en date du 10 janvier 2003. La responsabilité de cette information financière incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cette information financière en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exempte d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'information financière. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'information financière.

À notre avis, ce tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation donne, à tous les égards importants, une image fidèle des produits, des redevances et des charges d'exploitation afférents aux Propriétés El Paso pour les trois exercices terminés les 31 décembre 2001, 2000 et 1999 conformément au mode de comptabilisation présenté dans la note 1.

(signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

Calgary, Alberta

PROPRIÉTÉS EL PASO

Tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation
(en milliers de dollars)

	Neuf mois arrêtés aux 30 septembre	Exercices terminés les 31 décembre		
	2002	2001	2000	1999
	\$ (non vérifié)	\$	\$	\$
Ventes de pétrole et de gaz	16 734	33 415	25 935	9 067
Redevances	(3 327)	(7 913)	(5 735)	(1 836)
	13 407	25 502	20 200	7 231
Charges d'exploitation	(3 516)	(4 261)	(3 463)	(2 032)
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	9 891	21 241	16 737	5 199

PROPRIÉTÉS EL PASO

Notes afférentes au tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation

Période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002 et exercices terminés les 31 décembre 2001, 2000 et 1999

1. Mode de présentation

Le présent tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation comprend les résultats d'exploitation afférents aux Propriétés El Paso dont l'acquisition par Canadian Superior Energy Inc. est prévue aux termes d'une convention en date du 10 janvier 2003.

Ce tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation ne tient compte d'aucun montant au titre de la provision pour l'épuisement et l'amortissement, la restauration des lieux, les coûts en capital futurs, la perte de valeur des propriétés non évaluées, les frais généraux et administratifs ainsi que pour les impôts sur les bénéfices puisque ces montants sont établis en fonction des activités d'exploitation consolidées du vendeur dont les propriétés en question ne constituent qu'une partie.

2. Principales conventions comptables

Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole et de gaz sont constatés au moment de la livraison aux acheteurs et sont comptabilisés déduction faite des frais de transport.

Redevances

Les redevances sont constatées au moment de la production et de la vente de pétrole et de gaz. Les redevances sont calculées conformément aux réglementations applicables et aux modalités des conventions de redevances particulières, le cas échéant.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent les sommes engagées pour l'extraction, la collecte, le traitement préliminaire, le traitement et l'entreposage du pétrole et du gaz.

Coentreprises

Certaines des Propriétés El Paso sont exploitées par des coentreprises. Par conséquent, le présent tableau ne tient compte que de la quote-part du vendeur.

ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.

ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS PRO FORMA

(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)

**Au 30 septembre 2002 et pour la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002
et l'exercice terminé le 31 décembre 2001**

RAPPORT SUR LA COMPILATION

Aux membres du conseil d'administration de Canadian Superior Energy Inc.,

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation du bilan cumulé pro forma de Canadian Superior Energy Inc. au 30 septembre 2002 ci-joint et des états des résultats cumulés pro forma de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 qui ont été préparés pour inclusion dans le prospectus relatif au placement de 12 500 000 actions ordinaires de la société. À notre avis, ce bilan cumulé pro forma et ces états des résultats cumulés pro forma ont été compilés correctement pour refléter les opérations prévues et les hypothèses décrites dans les notes y afférentes.

Comptables agréés

Red Deer, Canada

Le 6 février 2003

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.
BILAN CUMULÉ PRO FORMA
(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)
30 SEPTEMBRE 2002

(en milliers de dollars)

	Canadian Superior	Propriétés El Paso	Rajustements pro forma	Notes	Chiffres cumulés pro forma
	\$	\$	\$		\$
Actif					
Actif à court terme					
Encaisse et placements à court terme	1 819				1 819
Débiteurs	4 553				4 553
Charges payées d'avance	1 253				1 253
	<u>7 625</u>				<u>7 625</u>
Dépôts à terme	12 032				12 032
Immobilisations	70 004	59 000		2 a) i)	129 004
	<u>89 661</u>	<u>59 000</u>	<u>—</u>		<u>148 661</u>
Passif					
Passif à court terme					
Créditeurs et charges à payer	10 005				10 005
Emprunt renouvelable de production	6 800	26 100		2 a) iii)	32 900
	<u>16 805</u>	<u>26 100</u>			<u>42 905</u>
Frais futurs de restauration des lieux reportés	191				191
Impôts futurs	19 824				19 824
	<u>36 820</u>	<u>26 100</u>			<u>62 920</u>
Capitaux propres					
Capital-actions	43 333	32 900		2 a) ii)	76 233
Bénéfices non répartis	9 508				9 508
	<u>52 841</u>	<u>32 900</u>			<u>85 741</u>
	<u>89 661</u>	<u>59 000</u>	<u>—</u>		<u>148 661</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non vérifiés.

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS CUMULÉS PRO FORMA
(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)
PÉRIODE DE NEUF MOIS ARRÊTÉE AU 30 SEPTEMBRE 2002

(en milliers de dollars)

	Canadian Superior	Propriétés El Paso	Rajustements pro forma	Notes	Chiffres cumulés pro forma
	\$	\$	\$		\$
Produits					
Pétrole et gaz	5 161	16 734			21 895
Redevances, déduction faite du crédit au titre des redevances	(1 283)	(3 327)			(4 610)
	<u>3 878</u>	<u>13 407</u>			<u>17 285</u>
Charges					
Frais généraux et administratifs	1 911		300	2 b) i)	2 211
Frais de production et d'exploitation	1 714	3 516			5 230
Intérêts	78		1 028	2 b) ii)	1 106
Épuisement et amortissement	2 307		7 273	2 b) iii)	9 580
Frais futurs de restauration des lieux	75		709	2 b) iv)	784
	<u>6 085</u>	<u>3 516</u>	<u>9 310</u>		<u>18 911</u>
Bénéfice (perte) d'exploitation	<u>(2 207)</u>	<u>9 891</u>	<u>(9 310)</u>		<u>(1 626)</u>
Autres produits					
Intérêts	344				344
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices	<u>(1 863)</u>	<u>9 891</u>	<u>(9 310)</u>		<u>(1 282)</u>
Impôts sur les bénéfices					
Exigibles	118		45	2 b) v)	163
Futurs (réduction)	(373)		464	2 b) vi)	91
	<u>(255)</u>		<u>509</u>		<u>254</u>
Bénéfice net (perte)	<u>(1 608)</u>	<u>9 891</u>	<u>(9 819)</u>		<u>(1 536)</u>
Bénéfice (perte) par action	<u>(0,03)</u>				<u>(0,02)</u>
Bénéfice (perte) dilué(e) par action	<u>(0,03)</u>				<u>(0,02)</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non vérifiés.

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.
ÉTAT DES RÉSULTATS CUMULÉS PRO FORMA
(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

(en milliers de dollars)

	Canadian Superior	Propriétés El Paso	Rajustements pro forma	Notes	Chiffres cumulés pro forma
	\$	\$	\$		\$
Produits					
Pétrole et gaz	4 945	33 415			38 360
Redevances, déduction faite du crédit au titre des redevances	(867)	(7 913)			(8 780)
	<u>4 078</u>	<u>25 502</u>			<u>29 580</u>
Charges					
Frais généraux et administratifs	2 291		400	2 b) i)	2 691
Frais de production et d'exploitation	1 054	4 261			5 315
Intérêts	–		1 370	2 b) ii)	1 370
Épuisement et amortissement	992		8 539	2 b) iii)	9 531
Frais futurs de restauration des lieux	63		866	2 b) iv)	929
	<u>4 400</u>	<u>4 261</u>	<u>11 175</u>		<u>19 836</u>
Bénéfice (perte) d'exploitation	<u>(322)</u>	<u>21 241</u>	<u>(11 175)</u>		<u>9 744</u>
Autres produits					
Total tiré du tableau	13 499				13 499
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices	<u>13 177</u>	<u>21 241</u>	<u>(11 175)</u>		<u>23 243</u>
Impôts sur les bénéfices					
Exigibles	140		2 269	2 b) vii)	2 409
Futurs	4 928		1 926	2 b) vi)	6 854
	<u>5 068</u>		<u>4 195</u>		<u>9 263</u>
Bénéfice net (perte)	<u>8 109</u>	<u>21 241</u>	<u>(15 370)</u>		<u>13 980</u>
Bénéfice par action	<u>0,20</u>				<u>0,22</u>
Bénéfice dilué par action	<u>0,19</u>				<u>0,21</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés pro forma non vérifiés.

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.

Notes afférentes aux états financiers cumulés pro forma
(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)

1. Mode de présentation

Les états financiers combinés pro forma non vérifiés ci-joints de Canadian Superior Energy Inc. (« Canadian Superior ») ont été dressés par la direction pour rendre compte de l'acquisition probable des propriétés El Paso qui produisent du pétrole et du gaz au Canada.

Le bilan cumulé pro forma de Canadian Superior au 30 septembre 2002 repose sur le bilan non vérifié de Canadian Superior au 30 septembre 2002 et sur les hypothèses décrites à la note 2 a).

Les états des résultats cumulés pro forma de Canadian Superior de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002 sont tirés des états financiers suivants :

- L'état des résultats vérifié de Canadian Superior de l'exercice terminé le 31 décembre 2001.
- Le tableau vérifié des produits, des redevances et des charges d'exploitation afférents aux Propriétés El Paso de l'exercice terminé le 31 décembre 2001.
- L'état des résultats non vérifié de Canadian Superior de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002.
- Le tableau non vérifié des produits, des redevances et des charges d'exploitation afférents aux Propriétés El Paso de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002.

Ces états financiers cumulés pro forma ne sont représentatifs ni des résultats qui auraient réellement été obtenus si les événements qui y sont reflétés avaient eu lieu aux dates indiquées, ni des résultats que l'on pourrait obtenir à l'avenir. La préparation de ces états financiers cumulés pro forma n'a compris aucun rajustement visant à refléter les synergies opérationnelles ou les économies qui pourraient découler du regroupement des activités des actifs concernés.

Les conventions comptables appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers cumulés pro forma sont conformes à celles qui sont présentées dans les états financiers vérifiés de Canadian Superior au 31 décembre 2001 et pour l'exercice terminé à cette date.

Ces états financiers cumulés pro forma doivent être lus à la lumière des états financiers vérifiés de Canadian Superior au 31 décembre 2001 et pour l'exercice terminé à cette date, des états financiers non vérifiés de Canadian Superior au 30 septembre 2002 et pour la période arrêtée à cette date et du tableau des produits, des redevances et des charges d'exploitation afférents aux Propriétés El Paso de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 et de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002.

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.

Notes afférentes aux états financiers cumulés pro forma
(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)

2. Rajustements pro forma et hypothèses

a) Les états financiers cumulés pro forma reposent sur les hypothèses suivantes :

- i) Le prix d'achat des Propriétés El Paso, déduction faite des rajustements, est de 59,0 millions de dollars.
- ii) Le financement conclu avec le syndicat de prise ferme, annoncé le 6 février 2003, comprendra le droit absolu des preneurs fermes d'exercer leur option visant à augmenter le nombre d'actions à placer de 9 375 000 et ainsi à faire porter le placement sur 21 875 000 actions, le produit revenant à Canadian Superior s'établissant à 32 900 000 \$ (déduction faite de la commission des preneurs fermes de 2 100 000 \$).
- iii) Le solde du prix d'achat net des Propriétés El Paso, de 26 100 000 \$, sera financé au moyen d'une augmentation prévue de l'emprunt renouvelable de production.

b) Les états des résultats cumulés pro forma de la période de neuf mois arrêtée au 30 septembre 2002 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été dressés comme si les Propriétés El Paso avaient été acquises le 1^{er} janvier 2002 et le 1^{er} janvier 2001 respectivement.

De plus :

- i) Les frais généraux et administratifs supplémentaires ont été estimés à 400 000 \$ par année.
- ii) Des frais d'intérêts supplémentaires attribuables à l'augmentation de l'emprunt renouvelable de production ont été comptabilisés au taux de 5,25 % par an.
- iii) La dotation à l'épuisement et à l'amortissement a été augmentée en raison de l'accroissement des actifs pétrolifères et gazéifères découlant de l'acquisition et a été calculée sur une base cumulée.
- iv) Le montant des frais futurs de restauration des lieux a été augmenté en raison de l'accroissement des actifs pétrolifères et gazéifères découlant de l'acquisition et a été calculé sur une base cumulée.
- v) Le montant des impôts exigibles a été augmenté pour tenir compte de l'accroissement prévu du montant à payer au titre de l'impôt des grandes sociétés.
- vi) Le montant des impôts futurs a été rajusté pour tenir compte d'impôts sur les bénéfices au taux estimé de 42,5 %.

CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.

Notes afférentes aux états financiers cumulés pro forma
(non vérifié – se reporter au rapport sur la compilation)

2. Rajustements pro forma et hypothèses (suite)

- vii) Le montant des impôts exigibles a été augmenté pour tenir compte des impôts sur les bénéfices de l'exercice et d'une hausse de l'impôt des grandes sociétés.

3. Actions en circulation

Le nombre d'actions pro forma a été calculé compte tenu de l'émission hypothétique des actions de Canadian Superior décrite à la note 2 a) ii).

ATTESTATION DE CANADIAN SUPERIOR ENERGY INC.

Le 10 février 2003

Le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières des provinces d'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, d'Ontario et de Québec. Pour les besoins de la province de Québec, le présent prospectus simplifié, complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(Signé) Gregory S. Noval
Président et chef de la direction

(Signé) Robert A. Pilling
*Vice-président et secrétaire
(en qualité de chef des finances)*

Au nom du conseil d'administration

(Signé) Frederick T. Purich
Administrateur

(Signé) Dale G. Blue
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 10 février 2003

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants ayant trait aux titres offerts, conformément à la législation en valeurs mobilières des provinces d'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, d'Ontario et de Québec. Pour les besoins de la province de Québec, à notre connaissance, le présent prospectus simplifié, complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Octagon Capital Corporation

Par : (signé) Susan Bartholomew

Maison Placements Canada Inc.

Par : (signé) John Ing

Jennings Capital Inc.

Par : (signé) Robert Jennings

Wolverton Securities Ltd.

Par : (signé) Ellen Paterson